

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

#### Arrêté du 21 décembre 2010 portant modification de l'affectation de l'aérodrome de Toulouse-Franczal (Haute-Garonne)

NOR: DEVA1030970A

Le ministre d'Etat, ministre de la défense et des anciens combattants, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de l'aviation civile, et notamment ses articles R. 211-6 et R. 211-7 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aériennes émis en séance du 14 décembre 2010,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'aérodrome de Toulouse-Franczal (Haute-Garonne) est affecté comme suit à compter du 3 janvier 2011 :

a) A titre principal : au ministère chargé de l'aviation civile pour les besoins du transport aérien et de l'aviation générale ;

b) A titre secondaire :

– au ministère de la défense et des anciens combattants pour les besoins de l'armée de terre ;

– au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration pour les besoins de la gendarmerie nationale.

**Art. 2.** – Les dispositions instituées à l'article 1<sup>er</sup> ne préjugent pas des restrictions qui pourront être apportées à l'utilisation de cet aérodrome dans l'intérêt de la circulation aérienne.

**Art. 3.** – La décision n° 81 I/CSTA du 20 août 1945 portant affectation de l'aérodrome de Toulouse-Franczal (Haute-Garonne) est abrogée.

**Art. 4.** – Le directeur général de l'aviation civile, le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives et le directeur général de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 2010.

*La ministre de l'écologie,  
du développement durable,  
des transports et du logement,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur du transport aérien,*  
P. SCHWACH

*Le ministre d'Etat, ministre de la défense  
et des anciens combattants,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de la mémoire,  
du patrimoine et des archives,*

E. LUCAS

*Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer, des collectivités territoriales  
et de l'immigration,*

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice  
de l'évaluation de la performance,  
et des affaires financières et immobilières,*

S. THIBAUT